

**DATE DE LA CONVOCATION**

27/03/2026

**DATE D’AFFICHAGE**

27/03/2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 23****EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 21****PROCURATIONS : 1****VOTANTS : 22**

L’an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFE Thomas.

**Étaient présents** : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LOGER Valérie, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, GADRAS Clément, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRE Damien, BOUIC Jean Jacques, BOUET Véronique, LÉCONTE François-Xavier, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, JADAS Christian, FABRE Sylviane.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme DUCLOS Corinne

**Absents** : Mme LIBOURNET Céline

**Procurations** : Mme DUCLOS Corinne à LOGER Valérie

**Monsieur Clément GADRAS** a été élu secrétaire de séance.

Présents : 21

Procurations : 1

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 024/2026 OBJET : DÉSIGNATION D’UN CORRESPONDANT DÉFENSE.**

Dans le cadre de la désignation de « Correspondants défense » au sein des communes de France, Monsieur le Maire informe l’assemblée que 4 circulaires (2001, 2002, 2003 et 2004) ont été adressées par le Ministère de la Défense à l’ensemble des Préfets en leur demandant de prendre les mesures d’information nécessaires auprès des communes de leur département afin que les Maires procèdent à la désignation d’un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

**AR Prefecture**

047-214702334-20260403-024\_2026-DE  
Reçu le 03/04/2026

~~Les missions principales dévolues au~~ Correspondant Défense sont les suivantes :

- Il remplit une mission d'information et de sensibilisation auprès des administrés :
  - o Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).
  - o Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire.
  - o Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.
- Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.
- Il dispose d'un espace spécifique sur le site internet du Ministère de la Défense.

Il vous est donc proposé de désigner un de nos collègues en tant que Correspondant Défense de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne :**

- **M. LANZA Jacques**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 03/04/2026 et de l'affichage en date du 03/04/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
Clément GADRAS



Le Maire,  
Thomas MACHEFÉ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.